

FUTAIE RÉGULIÈRE INSTABLE

N°272513 (1/2)

QU'EST-CE QUE LE FACTEUR D'ÉLANCEMENT ?

Le facteur d'élançement (H/D) est le rapport de la hauteur moyenne du peuplement en mètres sur le diamètre moyen en mètres mesuré à 1,30 mètres :

- < 80 peuplement stable
- 80 à 100 peuplement instable
- > 100 peuplement très instable

CARACTÉRISTIQUES

Peuplements régulier et instable

Facteur d'élançement (H/D) > 100

Couvert >80%

Hauteur fréquente à 100 ans en mètres 20 à 35

Toutes classes de fertilité mais plus fréquent dans les classes I et II du guide ONF de sylviculture du Mélèze en région PACA

AUTO-ÉCOLOGIE, EXPOSITION, SOLS, BILAN HYDRIQUE

Plus fréquent entre 1100 et 1800 mètres d'altitude, dans l'étage montagnard.

Moins courant dans le Subalpin.

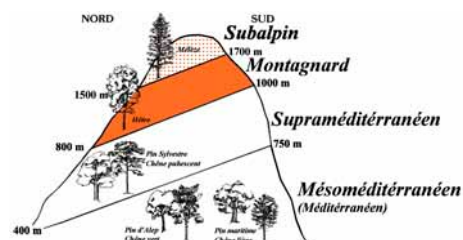
Toutes expositions.

Pente variable.

Variantes :

- En mélange avec des feuillus (Hêtre, Érables, Châtaignier dans les Alpes Maritimes).

MONTAGNE



Peuplements réguliers, très denses et élancés qui sont caractérisés par une réelle instabilité (facteur d'élançement H/D > 100). Les arbres ont un faible diamètre.

Du fait de cette instabilité, la conduite d'éclaircies est risquée (chablis). Les interventions doivent donc privilégier la régénération du peuplement.

Généralement purs, ces peuplements peuvent parfois être mélangés avec du Pin sylvestre.

Il est fréquent d'observer la présence d'une régénération de feuillus (Hêtre, Érables) ou de Sapin pectiné en sous-étage.



Le caractère instable de ces peuplements, limite la possibilité de réaliser des éclaircies. Il faut privilégier la mise en régénération.



Sans intervention humaine, la dynamique de végétation conduit à la disparition d'une grande partie du mélèzin, envahi progressivement par d'autres essences (Hêtre, Sapin pectiné, Pin cembro, Epicéa).

Peuplements sensibles aux bris de neige et localement au Chancre du Mélèze (*Lachnellula wilkommii*).



Bois d'œuvre très apprécié pour ses propriétés mécaniques et sa durabilité : valorisation dans les scieries locales pour le sciage, la charpente et pour les petits bois : piquets et bois fraisés.



Le Mélèze joue un rôle important dans la protection des sols. C'est une essence emblématique à forte valeur paysagère.



Habitats d'intérêt communautaire :

42.31 et 42.32 à Larix decidua et / ou Pinus cembra qui concernent plutôt les mélézins en phase pionnière ou transitoire de l'étage subalpin.



Du fait du couvert et de la densité du peuplement, le potentiel pastoral est généralement plus faible que dans les peuplements irréguliers et clairs.



Ici l'éclaircie est déconseillée. Il faut provoquer la régénération en effectuant des coupes par trouées de 0,5 ha.

Une instabilité qui rend risquées les éclaircies d'amélioration.

Techniques d'aides à la régénération

- Afin de permettre l'installation des semis, décapage partiel (ou crochottage mécanique) du sol par zones 5 à 10 m². Cette opération a pour but d'éliminer la concurrence herbacée. Elle doit être réservée aux zones de replats et de faibles pentes.
- Plantations complémentaires par potet mécanique (si possible) avec des plants en godets.
 - ⚠ La protection contre le frottis et l'abroustissement du chevreuil est souvent indispensable.

Après coupe de régénération

- Favoriser le mélange des essences, avec notamment le maintien des feuillus comme accompagnement cultural (Érables, Hêtre, Frêne, Merisier).

GESTION RECOMMANDÉE



RÉGÉNÉRATION PAR PARQUETS OU TROUÉES < À 0,5 HECTARE



Dans de nombreux cas, la densité est telle que l'accroissement individuel en diamètre est très faible, voire nul.

Si le peuplement est particulièrement instable et fragile, il faut s'orienter vers la régénération en procédant à l'**ouverture de parquets de taille inférieure à 1 hectare**, ou par l'ouverture de trouées de 0,5 ha limitée à 40% de la surface si la pente est supérieure à 40%.

La taille des coupes rases étant réduite, cela permet une très bonne intégration paysagère et le rôle de protection des sols est maintenu.

- Sauf dans les Alpes internes au dessus de 1500 mètres d'altitude, la **régénération naturelle du Mélèze sous lui-même pose des difficultés** (voir les techniques d'aides à la régénération naturelle en encadré). Ce sont souvent d'autres essences qui vont s'installer (Sapin, Hêtre, ...). Des plantations complémentaires de Mélèze peuvent être réalisées afin d'obtenir un peuplement mélangé.
- Lors de la **régénération en adret**, la sécheresse menace les semis de Mélèze. Il est nécessaire de réduire la surface des trouées à 0,30 hectare.
- ⚠ Si aucune régénération naturelle ne se développe, la **pérennité du peuplement devra être assurée artificiellement par des plantations**.

GESTION POSSIBLE

TRANSFORMATION NATURELLE VERS LA HÊTRAIE OU LA SAPINIÈRE



⚠ A réserver aux stations favorables à la croissance des essences colonisatrices de l'étage montagnard (faire particulièrement attention pour le Sapin).

- Lorsque le diamètre d'exploitabilité est atteint et en présence de régénération naturelle de Sapin pectiné, de Hêtre ou d'Épicéa, possibilité de régénération par coupe unique sur de petites surfaces.

SYLVICULTURE DE RATRAPAGE



La conduite d'une sylviculture de rattrapage induit toujours un risque de chablis. Ce risque est accru, par l'éventualité de chute de neige lourde.

Il est possible d'intervenir en éclaircie au-delà d'un facteur d'élanement de 100. Cette éventualité doit être appréciée au cas par cas.

- L'éclaircie doit être prudente afin de ne pas déstabiliser le peuplement : facteur d'espacement (S%) après éclaircie proche de 20% au profit des arbres dominants.
- La conduite d'une sylviculture de rattrapage n'est envisageable que sur les peuplements de moins de 100 ans, dans lesquels il existe au moins 300 tiges dominantes par hectare.

GESTION DÉCONSEILLÉE



PLANTATION DE SAPIN

Déconseillée compte tenu de l'intérêt du Mélèze, surtout dans l'étage subalpin et le haut de l'étage montagnard.

INTERDITS



COUPE RASE IMPORTANTE SUR FORTE PENTE

Sauf s'il existe une régénération acquise en sous-étage (Hêtre par exemple), la **coupe rase est interdite sur plus de 1 hectare, si la pente est supérieure à 40%**.

COUPE RASE, SANS ASSURER L'AVENIR

(EN VERTU DE L'ART. L9 DU CODE FORESTIER)

Sauf opération de transformation programmée, la conduite de coupes rases sans mesure destinée à favoriser la régénération naturelle, peut aboutir à la constitution d'un peuplement dégradé qui mettra au mieux plusieurs décennies à se reconstituer.

A défaut d'une régénération naturelle constatée dans les 5 ans, la pérennité du peuplement devra être assurée artificiellement (boisement des vides).

PÂTURAGE INCONTRÔLÉ APRÈS COUPE DE MISE EN RÉGÉNÉRATION

La pression pastorale doit être adaptée (mise en défens si nécessaire), afin de ne pas compromettre la régénération, sur l'ensemble des surfaces régénérées ou rajeunies.